

Procès-Verbal De l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le vendredi 6 octobre 2017 à Marcoussis,

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) de Saint de Joseph de Marcoussis se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation du président de l'APEL Départementale de l'Essonne au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

M. le président Francis Bondoux constate que 49 membres de l'association sont présents ou représentés. L'assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Plusieurs exemplaires des nouveaux statuts ;
- Plusieurs exemplaires des lettres de convocation ;
- Les feuilles de présence ;
- Les pouvoirs.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne ouvre la séance à 20h12 et rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Accueil de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Présentation des nouveaux statuts de l'APEL Saint Joseph de Marcoussis ;
- Vote des nouveaux Statuts de l'APEL Saint Joseph de Marcoussis ;
- Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne explique qu'en l'absence du bureau de l'APEL Saint Joseph de Marcoussis, il dirigera le déroulement de l'Assemblée Générale Extraordinaire et désigne M. Eric ANDRIEUX comme secrétaire par intérim pour cette Assemblée Générale Extraordinaire.

M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne donne ensuite lecture article par article des nouveaux statuts tout en commentant les changements importants. Cette lecture terminée, la discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

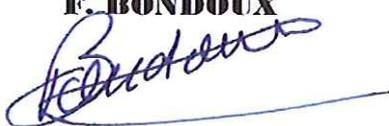
La discussion close et personne ne demandant plus la parole, M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne met aux voix la résolution suivante :

- « Adoption des nouveaux statuts de l'APEL Saint Joseph de Marcoussis » ;
les textes tels qu'ils ont été présentés à l'assemblée, par M. le président de l'APEL Départementale de l'Essonne, sont **adoptés à l'unanimité**.
- soit :
 - 49 voix pour
 - 0 abstention
 - 0 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé des membres du bureau.

Le Président APEL 91

F. BONDOUX


Le Secrétaire

E. ANDRIEUX
